

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 24 septembre 2019

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Absente non excusée : Evelyne CONQUET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

Révision du loyer. Logement n° 1 au rez-de-chaussée de l'ancienne école au 01 11 2019. Loyer actuel : 453,73 €. Nouveau loyer 460,67 €.

Informations logements.

La locataire du logement n° 1 du 1^{er} étage de l'ancienne école quittera l'appartement le 31/10. Cet appartement étant en bon état, le Conseil Municipal décide de le proposer à la locataire du logement n° 2 qui occupe un appartement sur ce même palier. Ainsi, si la locataire accepte la municipalité pourra procéder à des travaux de rénovation.

Pour ce faire, un courrier est adressé à la locataire, afin qu'elle se prononce dans les 15 jours, par écrit, sur cette proposition.

Délibération : Encaissement chèque de remboursement indemnités de maire.

Madame le Maire demande l'autorisation de reverser une partie de son indemnité de maire. Pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2019 cela représente la somme de 1 715,82 €. Accord du Conseil Municipal. Ce virement sera porté au compte 7713 (Libéralités reçues)

Motion contre le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Ce projet prévoit la fermeture de nombreuses trésoreries sur le département du Lot. Celle de Lalbenque est menacée de fermeture définitive des guichets au 1^{er} janvier 2022. Cette désignation va considérablement compliquer la vie de nos administrés, ainsi que le fonctionnement des mairies de notre territoire qui verront disparaître l'aide de proximité au niveau de la comptabilité publique des communes. Madame le Maire propose de signer une motion contre ce projet.

Voix pour : 8 - Contre : 1

Validation du garde-corps Mairie.

Après avoir étudié les 2 devis en présence, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise VERNHAC pour un montant de 3 126 € TTC.

Présentation du Rapport sur les prix et la qualité du service du SPANC (RPQS)

Pour rappel, le SPANC est un service de la communauté de communes (CCPLL). Son rôle est de contrôler l'assainissement non collectif des habitations du territoire. Tous les ans cet organisme est dans l'obligation de fournir un compte-rendu de son activité aux communes. Michel MAROT a présenté ce rapport aux élus. Pour information, ce rapport peut être consulté sur le site de la CCPLL (<https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>).

Demandes de subventions.

Société de chasse de Cremps. Participant à l'entretien des chemins communaux, l'Association Rallye Valse et Joyeuse demande une subvention. Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 300 € (identique à l'année dernière). Il convient d'effectuer le virement de crédit suivant : du compte 615231 (Entretien voies) vers le compte 6574 (subvention associations et autres personnes de droit privé) pour la somme de 300 €. Le Conseil Municipal s'est prononcé : 7 voix Pour et 1 abstention.

Comité d'animations et des fêtes de Cremps. Cette association sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 1 200 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal n'a pu se prononcer sur cette demande. En effet, chaque demande doit être justifiée par un rapport moral et financier des diverses manifestations, celles-ci validées par le bureau. A ce jour, aucun bilan n'est parvenu en mairie. La demande est ajournée.

Demande de déplacement d'un chemin communal.

Un riverain du Mas de Batié demande le déplacement d'une partie d'un chemin communal sur sa propre propriété. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Pour cela, un courrier sera transmis au demandeur l'informant de notre accord d'une part, et d'autre part lui précisant que toutes les démarches administratives seront financièrement à sa charge.

Présentation du projet signalétique.

Madame le Maire présente le projet dans le détail. Avec un interlocuteur du PARC et de la CCPLL elle a parcouru la commune afin de lister tous les panneaux de signalisation à changer ou à modifier. Le coût de l'opération s'élève à 3 900 €

La Participation de la CCPLL est de 1 320 € soit une dépense pour la municipalité à 2 580 €.

Cependant, l'adressage postal (dénomination des rues, hameaux et numérotation des habitations) n'est pas encore obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants mais au risque que cela le devienne, le Conseil Municipal a décidé de prioriser cette dépense au détriment de la signalétique.

De plus avec le déploiement de la fibre optique, dans les années à venir les futurs abonnés, (particuliers ou entreprises) devront, pour être raccordés, avoir une adresse géolocalisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN). L'adressage sera donc indispensable. Une étude va être demandée pour connaître le coût.

Point sur les travaux en cours.

- Internet, vidéo projecteur et écran à la salle des fêtes : Travaux terminés. Un meuble sécurisé a été acheté pour l'installation de la box et le stockage des télécommandes.
- Climatisation de la salle des fêtes : Le matériel a été réceptionné. Les travaux d'installation vont débuter.
- Volets de la mairie. Une couche de peinture doit être réalisée.
- Borne à Incendie du mas de Not. Elle a été mise aux normes
- WC hommes salle des fêtes : Devis à recevoir

Information des Commissions.

Syndicat de l'Iffernet. La fusion avec les syndicats du Bournac et de Belfort/Montdoumerc est en cours de réalisation. Un prochain comité syndical doit se pencher sur les nouveaux statuts du nouveau syndicat qui portera le nom de Syndicat de l'Eau du Sud Est du Lot (SESEL)

Information diverses.

Samedi 28 septembre. Passage sur la commune d'un rallye de voitures de prestiges.

Dimanche 6 octobre. Congrès des maires et des élus à Prayssac (3 élus seront présents).

Frais de scolarité des écoles de Lalbenque. le coût de l'élève est fixé pour la rentrée 2019-2020 à : Enfants de maternelle : 1 280€ ; Elèves du primaire : 640€.

Statue Notre Dame de Lourdes : Une personne a proposé bénévolement de rénover, à ses frais, cette statue. Merci pour cette belle initiative.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.